

Un territoire à préserver

Mieux connaître pour mieux gérer : le site des Marais de l'Erdre est scruté de près par le syndicat mixte EDENN, qui y a réalisé depuis 2007 plusieurs études et suivis écologiques. Cette Feuille Natura 2000 fait aussi le point sur les travaux en cours et les actions de sensibilisation auprès des décideurs et du grand public.



La loutre reprend ses quartiers

La loutre d'Europe est devenue un emblème des milieux préservés. Depuis une dizaine d'années, ce mammifère semi-aquatique reconquiert ses bastions originels, dont l'Erdre et les grands marais centraux comme Mazerolles. Sa répartition sur le Marais de l'Erdre est cependant mal connue, comme l'a souligné le document d'objectifs Natura 2000. Une nouvelle étude, réalisée entre janvier et mai 2008 sur 51 sites et ouvrages, a permis de compléter les recensements de 2000 et d'évaluer l'impact des aménagements hydrauliques et routiers (ponts, buses...). A la clé, des mesures d'accompagnement pour éviter toute mortalité accidentelle des loutres. D'autres prospections effectuées depuis 3 ans avec l'aide de naturalistes bénévoles et d'associations ont permis de mieux cer-



ner la répartition de l'espèce à l'échelle du bassin versant. La loutre est actuellement présente le long de l'Erdre, de Nantes à Saint-Mars-la-Jaille, sur le canal de Nantes à Brest et sur plusieurs affluents : l'Hocmard, le Gesvres, le Baillou... Plusieurs zones restent à étudier – notamment le secteur amont de l'Erdre et certains cours d'eau – ou à réétudier si l'on veut mieux comprendre comment la loutre reconquiert son habitat sur le bassin versant. L'EDENN et Bretagne-Vivante prévoient ainsi un week-end complet de prospection début 2012. La loutre d'Europe verra en tout cas ses conditions d'accueil et de déplacement s'améliorer : le programme de restauration et d'entretien des cours d'eaux et zones humides du bassin versant des Marais de l'Erdre débute en 2012. Son

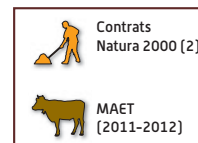
La faune et son habitat à la loupe

Des études ont été entreprises en 2007 sur les zones humides de l'Hocmard et le Rupt, ainsi qu'en 2010-2011 sur la tourbière de Ligné, pour réaliser un inventaire et une cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial. L'étude sur l'Hocmard a ainsi dénombré cinq habitats d'intérêt européen dont deux nouveaux sur le site Natura 2000. Cinq espèces d'intérêt communautaires dont deux nouvelles y ont également été observées : la bouvière (poisson) et la barbastelle (chauve-souris) cohabitent ainsi avec l'agrion de Mercure, le grand-capricorne et la loutre d'Europe.

statut d'espèce rare et menacée, au sommet de la chaîne alimentaire, et son capital sympathie font ainsi de la loutre un atout pour la conservation des écosystèmes aquatiques.

Le tour des travaux

Les acteurs locaux peuvent préserver leur patrimoine naturel en s'engageant sur 5 ans par un contrat Natura 2000. A la clé, une exonération de la taxe sur le foncier non bâti et le remboursement des montants des travaux engagés, de frais d'expertises, etc. Exemples d'actions sur les sept communes regroupées au sein du périmètre Natura 2000.



Nouveaux contrats Natura 2000

La Chapelle préserve sa tourbière

La commune de la Chapelle-sur-Erdre a signé un nouveau contrat Natura 2000. Il encadre pour 5 ans et sur près de 1,5 ha la restauration du bas-marais de la Gandonnière. Cette tourbière basse alcaline, située à la confluence du ruisseau de l'Hocmard et de l'Erdre, abrite plusieurs plantes d'intérêt patrimonial à l'échelle du Massif armoricain : le peucédan des marais, le calamagrostis, le laureau... Le contrat contribuera, conformément au document d'objectifs des Marais de l'Erdre, à la conservation de cette zone d'intérêt communautaire et de sa biodiversité. Des travaux vont être engagés sur les parcelles communales et celles du domaine public fluvial. Objectif, limiter la fermeture de la tourbière en coupant des ligneux (aulnes, saules...) et en arasant par endroits des touradons de carex et de molinie. Ils débiteront en 2012 suite à la signature d'une convention de gestion entre la commune et le Conseil général.

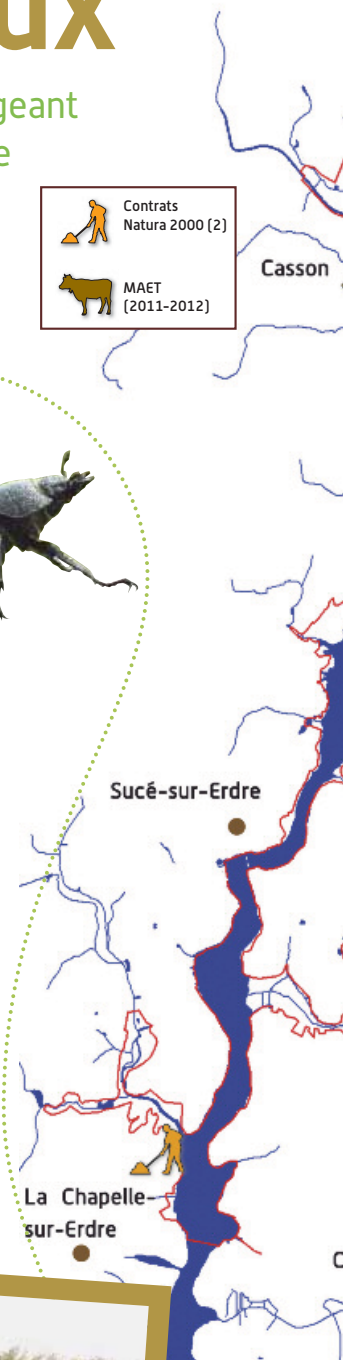
Logné, paradis des insectes



« C'est un des joyaux de la vallée de l'Erdre », résume Charles Martin, chargé de mission Environnement à Bretagne Vivante. Classée réserve naturelle régionale en 2011, la tourbière de Logné abrite une faune d'une richesse exceptionnelle : le GRETIA (GRoupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains) y a relevé plus de 560 espèces de coléoptères et 230 espèces d'araignées, certains ne se rencontrant que sur quelques sites en France et dans le monde !

L'EDENN travaille conjointement avec Bretagne Vivante au maintien de cette tourbière, située entre Carquefou et Sucé-sur-Erdre. Le syndicat mixte a piloté un contrat Natura 2000 de 2006 à 2010. Un nouveau contrat concernant la période 2011-2015 vient d'être signé et s'inscrit dans la continuité du premier. Il prévoit la réhabilitation de la tourbière par suppression des ligneux et décapage de certaines placettes. De quoi favoriser la colonisation et le maintien des espèces pionnières comme les sphaignes, les drosera ou encore le très rare malaxis des marais. En parallèle, un important programme concernant le bassin versant de la tourbière permettra de rétablir le bon état écologique de l'eau.

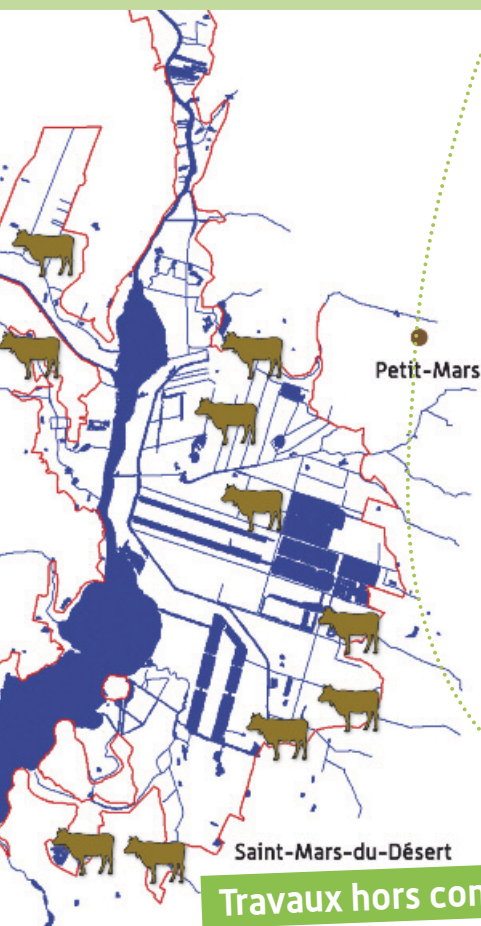
Chantier de décapage à Logné



Une agriculture plus nature

Les MAET sont des contrats passés pour 5 ans entre l'Etat et des exploitants agricoles, destinés à compenser un manque à gagner. Sur le territoire des Marais de l'Erdre, c'est l'EDENN qui a en charge leur mise en œuvre. Le syndicat mixte a élaboré dès 2007 un projet territorial visant à la réouverture des milieux en déprise, l'entretien des roselières, des prairies de marais et des prairies humides hautes situées en bordure du site Natura 2000. Objectif, maintenir ces milieux ouverts et contrôler l'emploi des phytosanitaires et des fertilisants.

Cinq exploitants agricoles ont suivi et contracté des MAET. 120 ha sont ainsi concernés, environ 30 % des terres agricoles du périmètre Natura 2000. 2012 sera une année charnière, puisque six nouveaux contrats agricoles et deux renouvellements devraient être actés, engageant une surface supplémentaire de 40 ha sur 5 ans. 160 ha, soit près de 40 % des terres agricoles, seront ainsi couvertes par des MAET.

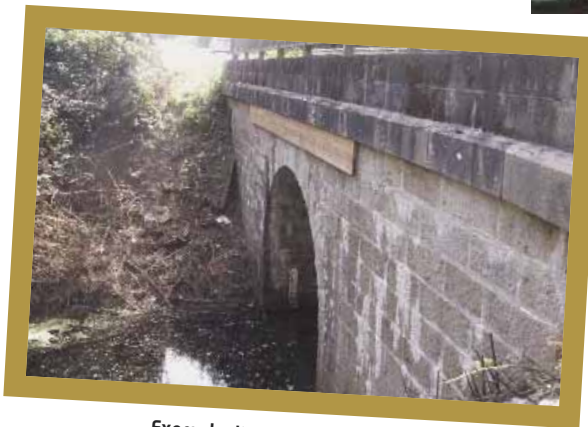


Travaux hors contrat Natura 2000

Chauves-souris choyées

L'étude sur les chiroptères menée en 2006 par l'EDENN sur les Marais de l'Erdre vient de déboucher sur deux nouvelles actions concrètes :

- Au pont de Logné, entre Sucé-sur-Erdre et Carquefou, les travaux d'entretien annuel de voirie ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des chauves souris. Le Conseil général de Loire-Atlantique a suivi ici les préconisations faites en juin 2008 par l'EDENN et la SFPEM.



Exemple d'abris à chauve-souris



- À Nort-sur-Erdre, les pigeons avaient chassé l'importante colonie de grands murins qui nichait à l'Archerie, un bâtiment communal situé près du port. L'EDENN a conseillé la commune, qui a fait poser des grillages laissant seulement passer les chiroptères. Intervention réussie : la colonie est revenue à l'Archerie, où elle sera désormais étudiée de près.



Jussie : contre l'invasion, action !



La grande jussie n'en finit plus de s'étendre : cette plante aquatique se développe désormais sur les prairies humides inondables et sur les roselières fauchées dans les marais tourbeux, où elle forme des populations denses impossibles à éradiquer. Les suivis cartographiques opérés par l'EDENN depuis 10 ans ont montré en particulier sa progression alarmante sur l'ensemble des marais endigués de Mazerolles (420 ha en 2010).

La lutte contre la jussie fait l'objet d'expérimentations depuis 3 ans : semis de graminées, de roseaux... Des essais menés par la SARL du Domaine de Mazerolles, le gestionnaire local, sous le contrôle scientifique d'Agrocampus Rennes et en partenariat avec l'EDENN. La prévention reste de mise : si vous constatez la présence de jussie sur vos parcelles, alertez l'EDENN !



Communiquer, informer, sensibiliser

Pour que chacun prenne conscience des richesses patrimoniales des espaces Natura 2000 des Marais de l'Erdre, l'EDENN mène des actions d'accompagnement et de communication tous azimuts.

Porte d'entrée idéale, un nouveau site internet a vu le jour cette année (*). Il regroupe l'ensemble des informations sur la démarche Natura 2000. C'était déjà le but de l'exposition de 12 panneaux sur les zones humides et le site des Marais de l'Erdre, élaborée en 2008.

En août, la Nuit européenne de la chauve-souris a permis de sensibiliser le grand public à la sauvegarde des chiroptères. Après la projection d'un diaporama, les participants ont été invités à une sortie nocturne avec appareil de détection ultrasonore. 20 à 25 personnes ont participé à cette animation organisée avec la commune de Nort-sur-Erdre et des associations locales, en partenariat avec la Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères.

Les acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires, élus, associations, financeurs...) ne sont pas oubliés. Des visites

techniques de terrain permettent à l'EDENN d'échanger avec eux sur les chantiers réalisés et les problématiques rencontrées. Environ 30 personnes ont ainsi participé en juin 2008 à une visite de l'écluse Saint-Félix, proposée en partenariat avec le Service des infrastructures du Conseil général de Loire-Atlantique. Objectif, les éclairer sur la gestion hydraulique de l'Erdre.

En janvier 2011, c'est une visite en bateau des marais endigués de Mazerolles qui a été organisée avec le gestionnaire local. Une trentaine de personnes se sont fait expliquer le fonctionnement hydraulique de cette vaste zone humide. Une seconde sortie était proposée en septembre autour de la gestion du marais.

* <http://marais-erdre.n2000.fr>



Un nouveau SIC

Le bassin versant de l'Erdre compte un nouveau Site d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitat. D'une surface totale de 280 ha, il englobe les étangs de Vioreau et de la Provostière : un ensemble de zones humides, bordé en partie par un important massif forestier, qui constitue une unité paysagère remarquable. L'élaboration du document d'objectifs devrait s'achever en fin d'année 2011.

Des oiseaux protégés

Spatule blanche, grande aigrette, guifette noire... Elles comptent parmi les 33 espèces concernées par la Directive Oiseaux et recensés dans les Marais de l'Erdre. Une richesse qui a justifié le classement en Zone de protection spéciale (ZPS), en 2006. L'élaboration du document d'objectifs relatif à la Directive Oiseaux a été confiée à l'EDENN. Les deux premières phases en sont actées : elles concernent l'état de référence écologique et socio-économique, ainsi que la définition des enjeux et des objectifs de gestion du site Natura 2000. Le programme de gestion et la charte Natura 2000 devraient être validés lors des prochains comités de pilotage en 2012. A noter que dans le même temps, la LPO Loire-Atlantique a réalisé des études complémentaires sur deux espèces citées par la Directive : la marouette ponctuée et le phragmite aquatique.



Nuit de la chauve-souris



Visite des infrastructures de l'écluse Saint-Félix